

Le projet de « Small Business Act » pour l'Europe.

L'idée d'un Small Business Act pour l'Europe

Récemment, la Commission a pointé, auprès des Etats, la nécessité de valoriser pleinement le potentiel de croissance et de création d'emploi des PME et de rentabiliser leurs capacités en termes d'innovation¹. Elle a rappelé que l'Union européenne compte quelques 23 millions de petites et moyennes entreprises (PME) qui depuis plusieurs années occupent une place privilégiée dans les politiques engagées tant au niveau communautaires qu'à celui des Etats membres. Si de réels efforts ont été consentis afin de libérer les PME des obstacles administratifs et réglementaires, beaucoup resterait à faire pour optimiser leur rôle dans l'économie européenne.

A la faveur de son rapport concernant la stratégie renouvelée de Lisbonne pour la croissance et l'emploi adoptée le 11 décembre 2007, la Commission a proposé, notamment sous l'impulsion du gouvernement français, de préparer un « **Small Business Act** » pour l'Europe. On ne peut s'empêcher d'établir le parallèle avec le Small Business Act adopté par les Etats-Unis en 1953. L'idée consiste à définir des principes et des mesures concrètes pour améliorer l'environnement des PME européennes en tenant pleinement compte de leur diversité.

A cette fin, la Commission a lancé, le 31 janvier dernier, **une vaste consultation en ligne** destinée à recueillir les expériences et les suggestions provenant des PME et des autres acteurs intéressés par le projet. Les contributions peuvent être envoyées jusqu'au 31 mars 2008 sur le site de l'Union européenne via le lien http://ec.europa.eu/entreprise/entrepreneurship/sba_fr.htm.

La future « loi sur les petites entreprises » visera notamment à :

- une meilleure réglementation en faveur des PME,
- placer les PME au premier rang de la société,
- l'accès des PME aux marchés,
- l'accès des PME au financement, aux qualifications et à l'innovation,
- transformer les défis de l'environnement en opportunités pour les PME,
- renforcer l'application des principes de la politique des PME de l'UE.

La Commission a présenté son projet le 6 février dernier

Dans son discours à Bruxelles, le 6 février dernier, M. Günter Verheugen, Vice-Président de la Commission européenne, responsable des Entreprises et de l'Industrie, a présenté le projet « Small Business Act » et a appelé les parties prenantes à la participation la plus active possible au débat public en ligne. Reprenant chacun des objectifs pointés par le projet, M. Verheugen a annoncé quelques unes des pistes de réflexion sur lesquelles travaille actuellement la Commission.

¹ Communication de la Commission à la réunion des chefs d'Etats et de Gouvernements sur le thème « L'intérêt européen : réussir le défi de la mondialisation », qui s'est tenue en octobre 2007.

S'agissant, par exemple, de **l'environnement législatif et réglementaire des PME** qui est de plus en plus complexe et en constante évolution, l'un des remèdes possible serait de prévoir que les nouveaux dispositifs entreraient en vigueur tous à une même date dans l'année.

Il s'agirait également de **promouvoir la place des PME au sein de la société**. Un récent sondage effectué par la Commission, a démontré que 49 % des citoyens européens n'ont jamais songé à créer leur propre entreprise, ce qui est quasiment deux fois plus que les chiffres observés aux Etats-Unis. La Commission souhaite dès lors adopter des mesures pour encourager plus de particuliers à devenir entrepreneurs. Dans le même ordre d'idées et afin de développer l'échange d'expérience au niveau européen, il a été suggéré de mettre en place un Erasmus pour les jeunes entrepreneurs, programme qui aurait pour objectif de permettre à de jeunes entrepreneurs ou à de futurs jeunes entrepreneurs d'accomplir un stage au sein d'une PME à l'étranger.

Par ailleurs, il serait nécessaire de **favoriser l'accès des PME aux différents marchés**. A cet égard, M. Verheugen a évoqué, à titre d'exemple, quatre axes d'action possibles: adopter une forme de société européenne spécialement conçue pour les PME, de sorte à faciliter leurs opérations transnationales et à accroître la sécurité juridique ; rendre la normalisation européenne plus accessible aux PME ; accompagner les entreprises qui souhaitent se développer à l'international à l'aide de programmes de soutien à l'export, de stages et de séminaires ; améliorer la place des PME s'agissant des marchés publics en insistant sur la transparence et l'information relative à l'offre publique, même **s'il n'est pas question d'imposer des quotas ou des objectifs chiffrés**. Concernant ce dernier point, il faut rappeler que l'une des mesures phares du Small Business Act américain consistait à imposer à la commande publique un quota entre 23% et 40% en faveur des PME nationales. Cette option paraît donc clairement condamnée dans l'actuel projet européen. Dans son rapport consacré à l'accès des PME aux marchés publics, rendu au Président de la République, le 6 décembre 2007, l'ancien secrétaire d'Etat au Plan de François Mitterrand, Lionel Stoleru s'interrogeait sur l'opportunité d'imposer un quota de 23% du montant des marchés publics aux PME « *alors que ce pourcentage est déjà de 33% en France et de 42% dans l'Union européenne* », tout en ajoutant que les Etats-Unis « *ont abandonné depuis belle lurette le recours à leur propre quota jugé impraticable* ». Le rapport soulignait, en outre, que ni les syndicats patronaux comme le MEDEF, la CGPME, l'UPA ou encore le CAPEB, pas plus que les Chambres de Commerce ou les Chambres des Métiers ne demandent la mise en place de quotas.

Quant à **l'accès des PME au financement**, il s'agirait notamment d'améliorer le système actuel des aides d'Etat et d'optimiser son potentiel à destination des PME. La question de l'innovation est également évoquée sous l'angle de la protection de la propriété intellectuelle. A cet égard, M. Verheugen a rappelé l'adoption par la Commission, en septembre 2006, d'un paquet de 10 mesures destinées à favoriser l'innovation en Europe, tout en invitant les parties intéressées à se prononcer sur la nécessité de développer les dispositifs existants.

Transformer les défis de l'environnement en opportunités pour les PME : autre objectif auquel le Small Business Act devrait répondre ! Investir dans des dispositifs économiques en énergie peut se révéler compliqué et coûteux pour une petite entreprise. Dès lors, la Commission affiche son souhait d'accompagner les PME sur ce terrain, notamment en mettant à leur disposition des experts spécialisés sur les questions environnementales et les économies d'énergie qui seraient de même à les informer et à leur permettre de tirer meilleur profit des mesures incitatives mises en place par les

pouvoirs publics. Ces experts pourraient être introduits dans le nouveau réseau « Entreprise Europe Network » (qui succède, depuis le 1^{er} janvier 2008, aux anciens Euro Info Centres).

Les pistes de réflexion et les questions ayant été esquissées par la Commission, la parole est actuellement aux acteurs concernés.

Les propositions françaises en vue du Small Business Act

Le gouvernement français a déjà publié, en date du 25 janvier dernier, ses propositions en vue du Small Business Act pour l'Europe. Y figure notamment l'harmonisation européenne de l'assiette de l'impôt sur les sociétés. En outre, le gouvernement encourage l'adoption du statut de la société privée européenne et la reconnaissance mutuelle des diplômes et des certifications professionnelles. Le rapport met en exergue les besoins des entreprises de taille intermédiaire (entre 250 et 2000 salariés) qui restent exclues de nombreux dispositifs communautaires de soutien financier ou autre. Un accent spécial est mis sur les PME innovantes en proposant une définition de ces entreprises, ainsi que le développement du Pacte PME qui vise à mettre en place des partenariats entre les PME innovantes et les grands comptes, facilitant la conquête de nouveaux marchés. Le gouvernement propose, par ailleurs, la mise en place du microcrédit dont la gestion pourrait être confiée à la Banque Européenne d'Investissement, ainsi que le développement à niveau communautaire des financements de type mezzanine. Un délai de paiement harmonisé au niveau communautaire et des pénalités de retard plus contraignantes y sont également suggérées en réponse aux insuffisances de la directive 2000/35/CE du 29 juin 2000. Une autre proposition vise à instaurer une tarification spéciale en faveur des PME à l'Office Européen des Brevets.

Le document, contenant de nombreuses autres mesures, peut être consulté en ligne à l'adresse http://www.minefe.gouv.fr/directions_services/sircom/europe_international/sba080125.pdf

L'avenir du projet : des questions restent ouvertes

L'éventuelle adoption d'un Small Business Act pour l'Europe pose encore de nombreuses questions. Si le Conseil européen de décembre 2007 a salué cette initiative et si la Commission espère être en mesure de présenter une proposition d'ici le mois de juin 2008, nul ne sait aujourd'hui précisément quelle forme revêtira le futur SBA européen : une simple recommandation, une directive, un règlement ? En d'autres termes, quelles sera sa force obligatoire à l'égard des Etats membres ? Pour l'instant, la Commission semble opter en faveur d'une simple communication, qui pourrait être accompagnée d'instruments contraignants.

Or, les organisations de PME craignent aujourd'hui de voir la montagne accoucher d'une souris. En effet, elles se positionnent fermement en faveur d'une initiative législative, à l'instar du SBA américain, et refusent de soutenir le projet si celui-ci devait se limiter à un document politique dressant des orientations et des recommandations. Ainsi, tant la CGPME que l'UEAPME, organisation européenne des PME et de l'artisanat, réclament un texte contraignant, seule voie envisageable, selon elles, si l'on souhaite que les Etats puissent être tenus pour responsables et que les PME disposent de réponses exploitables et solides.